



Bâle, le 6 décembre 2016

Communiqué aux médias

OGM: Le moratoire soulage l'agriculture suisse

Bio Suisse prend acte avec soulagement de la décision du Conseil national de prolonger de quatre ans le moratoire sur les OGM. La réglementation de la coexistence a logiquement été supprimée. Il faut maintenant espérer que le Conseil des États suive l'argumentation et décide lui aussi de soulager l'agriculture suisse des très délicates questions de coexistence.

Il y a en Suisse depuis la votation populaire de 2005 un moratoire pour la culture des plantes génétiquement modifiées qui a ensuite été prolongé jusqu'en 2017 par le Parlement. La Suisse est le seul pays d'Europe à renoncer à importer des aliments fourragers transgéniques. Ce renoncement aux organismes génétiquement modifiés (OGM) fait partie de la plupart des labels comme Suisse Garantie, IP Suisse ou le Bourgeon, qui est la marque de Bio Suisse.

La décision prise aujourd'hui par le Conseil national de prolonger de quatre ans le moratoire sur les OGM fournit à l'agriculture et à l'agroalimentaire suisses la clarté urgentement nécessaire au sujet de l'utilisation de l'ingénierie génétique. Elle soutient aussi les partenaires commerciaux car elle renforce le positionnement de la Suisse avec des produits de qualité exempts de transgènes et rend provisoirement inutiles des mesures onéreuses pour assurer la séparation des flux de marchandises et la coexistence avec les OGM.

Le Conseil fédéral voulait prolonger le moratoire de quatre ans et créer en même temps les bases pour la culture des OGM. La décision préliminaire prise aujourd'hui par le Conseil national a correctement démêlé les deux aspects. Une législation «de réserve» sur la coexistence serait un exercice bureaucratique inutile, contredirait la volonté de la branche et émettrait de mauvais signaux. Une telle législation ne serait nécessaire qu'au cas où une majorité de la population décidait d'abroger le moratoire. Une autre condition à remplir est une évaluation fiable des risques des nouvelles méthodes controversées de sélection comme la CRISPR/CAS.

Bio Suisse s'engage pour une prolongation illimitée du moratoire et pour la suppression de la réglementation de la coexistence. L'organisation faitière des paysans bio espère que le Conseil des États va maintenant lui aussi décider dans le même sens.

Contacts pour les médias:

Martin Bossard, Responsable des affaires politiques de Bio Suisse, 076 389 73 70, martin.bossard@bio-suisse.ch
Lukas Inderfurth, Responsable du Service médias de Bio Suisse, 061 204 66 25, lukas.inderfurth@bio-suisse.ch

Bio Suisse est la principale organisation bio de Suisse et la propriétaire de la marque Bourgeon. Cette organisation faitière créée en 1981 représente les intérêts de ses 6000 entreprises agricoles et horticoles Bourgeon, et plus de 840 entreprises agroalimentaires et commerciales ont conclu avec elle un contrat de licence Bourgeon. Le Bourgeon est durable car il offre à nos contemporains une bonne qualité de vie tout en préservant les ressources des générations futures. Ce faisant il remet en équilibre les intérêts de l'homme, de l'animal et de la nature. Et pour que cet équilibre puisse se maintenir durablement, des organismes indépendants contrôlent chaque année l'intégralité de la chaîne de création de valeur ajoutée. www.bio-suisse.ch

Vereinigung Schweizer Biolandbau-Organisationen
Association suisse des organisations d'agriculture biologique
Associazione svizzera delle organizzazioni per l'agricoltura biologica
Uniuin svizra da lasorganisasiuns d'agricultura biologica

BIO SUISSE
Peter Merian-Strasse 34 · CH-4052 Basel
Tel. 061 204 66 66 · Fax 061 204 66 11
www.bio-suisse.ch · bio@bio-suisse.ch